



# Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

**Au cours du Conseil Municipal du 22 août dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).**

## Garderie périscolaire – organisation et tarifs :

les parents d'élèves ont organisé deux sondages au cours de l'année scolaire 2018-2019 qui ont mis en évidence le besoin des familles de plus larges amplitudes horaires des temps d'accueil autant pour les garderies périscolaires que pour l'accueil de loisirs du mercredi. Une proposition de réorganisation des garderies périscolaires est faite avec l'ouverture des deux garderies du matin de 7h30 à 9h et l'ouverture d'une garderie de 16h30 à 18h à l'école d'Agnières. Il est proposé de demander aux familles une participation pour les services périscolaires et de mettre en place une tarification sociale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réorganisation proposée et approuve les tarifs de garderie suivants (voir tarifs sur le site de la Commune). Concernant le mercredi, il est proposé de maintenir le temps d'accueil du mercredi matin et de proposer un accueil à la journée dans le cas de l'inscription de suffisamment d'enfants. Il est proposé que la commune entre dans le cadre du « Plan mercredi » et travaille à la labellisation de ce temps d'accueil, ce qui engendrera une bonification des aides de la CAF, passant de 0.54 € à 1 € de l'heure par enfant accueilli.

## Fourniture d'électricité pour les bâtiments (plus de 36kva) – attribution du marché :

la Commune du Dévoluy a lancé une consultation fin juin pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les bâtiments d'une puissance de plus de 36 KVA pour une durée de 3 ans.

3 fournisseurs d'électricité ont déposé une offre :

- EDSB L'Agence - Part totale de l'énergie annuelle pour l'ensemble des bâtiments : 44 127,15 € H.T – Part acheminement TRUPE 36 775,31 € H.T

- EDF Commerce Méditerranée – Part totale de l'énergie annuelle pour l'ensemble des bâtiments : 50 822,90 € H.T – Part acheminement TURPE : 36 775,31 € H.T

- TOTAL Energie – Part totale de l'énergie annuelle pour l'ensemble des bâtiments : 51 831,51 € H.T – Part acheminement TURPE : 36 775,31 € H.T

Les critères de sélection des offres définies dans la consultation : le prix des fournitures 40 % ; la valeur technique 40 % et les délais 20 %. L'offre de EDSB L'Agence arrive en première position.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché de fourniture d'électricité pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'entreprise EDSB et autorise le Maire à signer les marchés.

## Fourniture de bois déchiqueté – attribution du marché :

la commune a lancé une nouvelle consultation, suite au retrait du marché effectué à la demande de la Préfecture, pour la fourniture en bois déchiqueté des trois chaufferies bois présentes sur le territoire communal (centre sportif, O'DYCEA, réseau de chaleur). Une seule offre a été remise par la SARL BAYLE (116 € la tonne).

Les critères techniques de l'offre sont conformes au cahier des charges de la consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché de fourniture de bois déchiqueté à l'entreprise BAYLE et autorise le Maire à signer les marchés.

**Traitement des eaux des captages de Rif Froid et des Nuages – attribution du marché :** la Commune du Dévoluy a lancé le 20 juin 2019 une consultation pour la réalisation des travaux de traitement des eaux des captages de Rif Froid et des Nuages avec mise en ligne de l'appel d'offre et publication au BOAMP. Le marché comprend deux lots :

Lot n°1 : Equipement de traitement UV et amélioration d'une chloration ;

Lot n°2 : Travaux de réseau d'eau potable.

2 offres ont été déposées pour le lot n°1 : celles des entreprises OTV CAD EAU et JACQUARD

ELECTROMECHANIQUE et 1 offre pour le lot n°2 :

celle de l'entreprise STP PISTONO. Le Conseil

Municipal, à l'unanimité, attribue le marché à :

Lot 1 : JACQUARD ELECTROMECHANIQUE pour un montant 95 172,90 € ;

Lot 2 : STP PISTONO pour un montant de 50 290,34 € H.T. Et autorise le Maire à signer les marchés.

## Marchés de travaux du Centre de bien être –

avenant lot 9 « serrurerie-métallerie » : le lot 9 « serrurerie - métallerie » a été attribué à l'entreprise METALLERIE CHEVALIER en août 2016 pour un montant de 68 555,50 € HT. Un 3<sup>ème</sup> avenant est nécessaire d'un montant de 3 404,50 € HT portant le marché à 77 470 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise le Maire à signer ledit avenant.

## Création d'un réseau de chaleur chaufferie

bois – retrait lot 6 – avenants n°1 lots N°2 et 4 : la commune du Dévoluy a attribué le marché de travaux de création d'un réseau de chaleur chaufferie bois par délibération du 9 janvier 2019. 6 lots étaient prévus.

Une modification des trappes d'accès aux silos a été nécessaire en cours de réalisation des travaux ayant des conséquences au niveau des lots : 2 « maçonnerie-Gros-oeuvre », 4 « Serrurerie » et 6 « peinture ». Le lot 2 « Maçonnerie Gros-oeuvre » a été attribué pour un montant de 86 200 € à l'entreprise FIGARELLA. Le montant des travaux supplémentaires est de 3 445,00 €. Cet avenant porte le marché à la somme de 89 545,00 € HT.

Le lot 4 « Serrurerie » a été attribué à l'entreprise CHEVALIER pour un montant de 41 510 € HT. L'avenant proposé d'un montant de 2240 € porte le marché à 43 750 € HT. Le lot 6 « peinture » d'un montant de 3 428 € HT attribué à l'entreprise SPINELLI du fait des modifications du lot 2 n'est plus nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants proposés ; autorise le maire à signer lesdits avenants et annule le lot 6 « peinture ».

## Captage des sources du lac – demande

d'autorisation de défrichement et de la déclaration d'utilité publique sur les parcelles à défricher : Mme le Maire rappelle le projet de captage et d'adduction des sources du Lac situées en bordure de la route départementale RD 937 au sud du hameau de La Cluse.

Ces travaux de captage et d'interconnexion d'une nouvelle ressource s'inscrivent dans le cadre des travaux préalables à la mise en conformité du captage de Mouche Chat (déconnexion du drain gauche situé sous la RD 937) alimentant en eau potable plusieurs hameaux et la station de La Joue du Loup. Ce projet a été approuvé en séance du 13 février 2018 ; une demande d'autorisation environnementale est actuellement en cours d'instruction et ce projet sera soumis à enquête publique.

Les travaux nécessitent un défrichement au droit des zones de terrassement pour la construction des captages et de la station de pompage sur la même zone. Les parcelles concernées par le défrichement sont les parcelles : section 042 E n°160, n°251, n°252 et du domaine non cadastré. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'autorisation de défrichement des parcelles ; sollicite la déclaration d'utilité publique sur l'ensemble des parcelles défrichées et autorise le Maire à déposer cette demande, à signer tous les documents et à accomplir les démarches administratives nécessaires.

## Budget Principal – Décisions modificatives :

DM N° 1 : transfert de crédits : Suite aux Conventions de financement des programmes 2012 et 2017 signée avec le SYME05, il convient de procéder à un virement de crédits. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants pour un montant de 16 500 €.

DM N° 2 : ouverture de crédits supplémentaires : Considérant la nécessité de régulariser les doubles écritures de la note 10 et 11 de DHA pour le Centre de Bien-être, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants pour un montant de 78 243.17 €.

DM N° 3 : ouverture de crédits supplémentaires : Considérant la nécessité de régulariser les frais d'études du Centre de bien être de 2013 à 2016 en vue de récupérer la TVA, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants pour un montant de 602 967.83 €.

## Adhésion à l'assistance mutualisée par le

SyMEnergie05 pour la maîtrise de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) des infrastructures de télécommunication des collectivités : les études menées tant aux niveaux, local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de la RODP due par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques. Le SyMEnergie05 a mis en place un service d'assistance mutualisée. Les collectivités peuvent en bénéficier par le biais d'une adhésion à cette mission, prévue dans un premier temps pour une durée de 3 ans ; cette adhésion impliquera la signature d'une convention, ; le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts des actions engagées par le SyMEnergie05 et reposera sur un reversement par chaque collectivité au SyMEnergie05 d'une contribution à hauteur de 27 % de la RODP perçue chaque année et des sommes récupérées par la collectivité auprès des opérateurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune du Dévoluy adhère à la mission mutualisée proposée par le syménergie05 ; accepte les termes de la convention ; autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire.



# Le Petit Rapporteur

S U I T E   1

**Motion sur le maintien des services publics de proximité :** Mme Maire fait état d'un courrier du ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, au sujet de l'évolution de l'organisation de la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) dans le département des Hautes-Alpes.

Si la DGFIP envisage la création de quatre nouveaux services de proximité, à La Bâtie-Neuve, Chorges, Le Dévoluy et Vallouise-Pelvoux, elle prévoit la fermeture des 11 trésoreries du département.

Considérant que la gestion financière et comptable de 17 communes du territoire, soit 90 budgets, dépendent de la Trésorerie de Veynes, qui fournit de surcroît un service de proximité au quotidien auprès de la population du territoire du Buëch-Dévoluy ;

Considérant que la dématérialisation des démarches administratives qui exclue une partie des usagers, non équipés, ou non formés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques et ne peut être la seule réponse à apporter en matière de réorganisation des services déconcentrés ;

Considérant que notre bassin de vie se verrait directement pénalisé par cette fermeture ;

Considérant que les territoires ruraux feront encore les frais d'une concentration des services publics dans les villes centres ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal, s'oppose à la fermeture de la Trésorerie de Veynes qui fragiliserait le territoire et s'oppose à tout nouveau transfert de charge vers les MSAP, qui assument à ce jour l'accompagnement des administrés dans nombre de domaine de compétences relevant de l'État sans financements supplémentaires.

Si vous souhaitez  
accéder aux  
Comptes Rendus  
complets, vous pouvez  
vous rendre sur le site  
internet de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)